

**PROJET**

***Avenant à la convention de mécénat n°2010-025 R passée pour le  
château de Vaux le Vicomte entre la Demeure Historique et la  
Société Civile Immobilière Valterre***

Le présent avenant concerne la convention de mécénat n°2010-25 R passée pour le château de Vaux le Vicomte entre la Demeure Historique et la Société Civile Immobilière Valterre.

**Article 1 :** Le présent avenant a pour objet d'ajouter à la convention n°2010-025 R le programme de travaux et le plan de financement de la convention n°2014-025 R. Les travaux visés par la convention n°2014-025 R, c'est-à-dire l'opération de restauration de la statuaire du jardin et de l'édifice de Vaux le Vicomte (statues intégrées à la façade du château), seront donc ajoutés aux travaux de la convention n°2010-25 R, c'est-à-dire la restauration des statues du Sanglier, du Chien (1) et du Chien (2).

**Article 2 :**

Le château de Vaux le Vicomte, 77950 Maincy est classé monument historique (Château, communs et tous bâtiments, clôtures, grilles, jardins avec leurs terrasses et statues, bassins, pièces d'eau, réservoirs, cours d'eau) par arrêtés du 22 novembre 1929 et du 4 avril 1939.

**Article 3 :** Le programme de travaux prévu à l'annexe I de la convention n°2010-025 R est remplacé par l'annexe I du présent avenant.

**Article 4 :** Le plan de financement de l'annexe II de la convention n°2010-025 R est remplacé par l'annexe II du présent avenant.

**Article 5 :** L'annexe III de la convention n°2010-025 R est remplacé par l'annexe III du présent avenant.

**Article 6 :** L'article 4 de la convention n°2010-025 R est remplacé par la mention suivante : « La société civile s'engage :

- + à lancer chacune des tranches de travaux dès que deux conditions auront été remplies : l'obtention d'un financement par les subventions publiques ou le mécénat d'au moins 66% du montant de chaque tranche ; l'obtention du permis de construire ou de l'autorisation de travaux ;
- + à remettre à la Demeure Historique une copie des devis retenus, de l'ordre de service et du procès-verbal de réception des travaux, dès qu'elle sera en possession de ces documents ;
- + de même, à remettre à la demande du mécène une copie de ces deux derniers documents ;
- + à les informer de tout incident grave pouvant affecter la marche des travaux ;
- + à compléter l'annexe III dès que possible (*si elle n'est pas déjà complète*). »

Fait à Vaux-le-Vicomte

Le 18 mai 2016

Jean de Lambertye  
la Demeure Historique

M Patrice de Vogüé, gérant de la société civile,

Mme Cristina de Vogüé

M Alexandre de Vogüé

M Jean-Charles de Vogüé

M Ascanio de Vogüé

Annexe I Programme de travaux

Le programme de travaux concernant le château de Vaux le Vicomte peut être divisé en deux tranches distinctes.

**1<sup>ère</sup> tranche :**

Restauration des statues du Sanglier, du Chien (1) et du Chien (2)

**2<sup>nde</sup> tranche :**

Opération de restauration de la statuaire du jardin et de l'édifice de Vaux le Vicomte (statues intégrées à la façade du château).

TRAVAUX			MONTANT HORS TAXE
<b>1<sup>ère</sup> Tranche : Restauration des statues Sanglier, Chien (1) et Chien (2)</b>	Sanglier	ouverture de la caisse ; traitement lichenicide ; dégagement par micro-sablage ; purge des ragréages ciment	2 707,56 €
		Consolidation ; injection des fissures ; stucage	1 253,50 €
		Collage, goujonage compris renfort inox	6 287,12 €
		Ragréage en complément, harmonisation	4 512,60 €
		Hydrofugation, emballage	676,89 €
		<b>Sous-Total HT Sanglier</b>	<b>15 437,67 €</b>
	Chien (1)	ouverture de la caisse ; traitement lichenicide ; dégagement par micro-sablage ; purge des ragréages ciment	1 579,41 €
		Consolidation ; injection des fissures ; stucage	752,10 €
		Collage, goujonage compris renfort inox	1 353,78 €
		Ragréage en complément, harmonisation	2 933,19 €
		Hydrofugation, emballage	676,89 €
		<b>Sous-Total HT Chien (1)</b>	<b>7 295,37 €</b>
	Chien (2)	ouverture de la caisse ; traitement lichenicide ; dégagement par micro-sablage ; purge des ragréages ciment	1 805,04 €
		Consolidation ; injection des fissures ; stucage	501,40 €
		Collage, goujonage compris	5 384,60 €

	renfort inox	
	Ragréage en complément, harmonisation	5 640,75 €
	Hydrofugation, emballage	676,89 €
	<b>Sous-Total HT Chien (2)</b>	<b>14 008,68 €</b>
	<b>SOUS-TOTAL HT PHASE 1</b>	<b>36 741,72 €</b>
<b>2<sup>nd</sup>e Tranche : Restauration de la statuaire jardin et château</b>	Installation de chantier (échafaudage de pied, filet de protection, parapluie)	45 000 €
	Travaux préparatoires (dépoussiérage, nettoyage...)	125 000 €
	Travaux de restauration (consolidation)	15 000 €
	Travaux d'harmonisation	16 000 €
	Travaux de restauration du socle (nettoyage, ragréage...)	145 000 €
	Scan 3D (si justifié)	51 000 €
	Conservation des statues par des travaux de copie si justifié (moulage, tirage en plâtre, tirage en pierre reconstituée...)	134 000 €
	Architecte	53 000 €
	Imprévu	37 000 €
		<b>SOUS TOTAL HT PHASE 2</b>
<b>TOTAL PHASE 1 + PHASE 2 HT</b>		<b>657 742 €</b>

Signature du gérant de la société civile.

Annexe II Plan de Financement

	Pourcentage arrondi	Montant HT arrondi
Aide espérée des mécènes	30,5 %	200 996 €
<u>Subventions publiques accordées ou espérées</u> - Conseil général - DRAC	0,5 % 35 %	3 675 € 232 046 €
Autofinancement à la charge de la société civile	34 %	221 022 €
<b>Total HT (arrondi)</b>	<b>100 %</b>	<b>657 742 €</b>

Signature du gérant de la société civile

## Annexe III

### **Pour la première tranche de travaux :**

Coordonnées des entreprises qui réaliseront les travaux.

Atelier Jean Loup BOUVIER  
9 Rue du Ponant  
30133 LES ANGLES

Echéancier de leur réalisation

Réalisation prévue en 2010 - 2011

Calendrier de leur paiement

### **Pour la seconde tranche de travaux :**

Coordonnées des entreprises qui réaliseront les travaux

Appel d'offre en cours

Echéancier de leur réalisation

Les travaux ont été prévus sur 3 ans du 1<sup>er</sup> semestre 2015 à 2017

Calendrier de leur paiement

1<sup>er</sup> semestre 2015 -> 1<sup>er</sup> semestre 2017 selon les états d'avancement communiqués par l'architecte, Lionel Dubois

Signature du gérant de la société civile